

25 mesures pour encourager le vélo et la marche

7 mars 2014 (mis à jour le 20 mars 2014) – TRANSPORTS

Frédéric Cuvillier (Ministre délégué auprès du ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche), a annoncé, le 5 mars 2014, les 25 mesures d'un plan d'action pour les mobilités actives du vélo et de la marche. Objectif : encourager ces modes déplacement "actifs" et inciter notamment à l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail.

Ce plan d'actions impulse une nouvelle dynamique incitative et écologique pour les modes de transports doux ».

Frédéric Cuvillier a réuni, le 6 mars, le comité de pilotage pour le développement des modes actifs, essentiellement la marche et le vélo, qu'il avait installé le 3 juin 2013.

Ce plan comportant **25 mesures à mettre en œuvre dès 2014** s'intègre dans une stratégie nationale pour le développement des modes actifs qui traduit l'engagement de l'Etat sur la durée. Afin que les mesures annoncées puissent être suivies d'effet, évaluées et amplifiées, **le ministre réunira le comité de pilotage une à deux fois par an.**

Quelques mesures emblématiques

- **Concernant le partage de l'espace public**, les mesures annoncées permettront, par exemple :
 - aux collectivités de **mettre en place plus facilement et plus largement des zones de circulation apaisée**, où la vitesse sera réduite.
 - **Le double-sens cyclable** sera par ailleurs généralisé dans toutes les rues à 30 km/h.
 - **Le chevauchement d'une ligne continue sera permis pour le dépassement d'un cycliste** si la visibilité le permet afin d'éviter les dépassements rasants dangereux.
- **S'agissant de l'incitation financière à l'usage du vélo** :
une mesure portera sur l'expérimentation, auprès d'entreprises volontaires, du versement d'une indemnité kilométrique aux salariés se rendant au travail à vélo.

En effet, le vélo est le seul mode de déplacement ne bénéficiant pas de soutien financier. L'Ademe évaluera l'efficacité de cette mesure, en termes de report modal notamment, pour alimenter la réflexion sur son éventuelle généralisation à terme.

Le saviez-vous ?

Outre ses bienfaits sur la qualité de l'air et la santé, le vélo est un secteur à fort potentiel qui génère chaque année **4,5 milliards de retombées économiques** et représente **35 000 emplois**.

• **Pour faire progresser la part modale du vélo et de la marche :**

il convient d'impulser et d'animer grâce à différents leviers :

- par la formation et l'apprentissage (avec une semaine du vélo à l'école),
- par les liens avec les politiques d'urbanisme et de logement en développant l'offre de stationnement pour les vélos dans les immeubles d'habitation et de bureaux,
- par le développement du tourisme à vélo,
- par les conditions de stationnement des vélos aux abords des gares et la possibilité de réserver sur Internet un billet de train avec emport de vélo à bord,
- par l'utilisation des nouveaux services numériques comme les calculateurs d'itinéraires intégrant le vélo...

La semaine du vélo à l'école et au collège du 2 au 6 juin 2014

Cette opération vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des collèges aux atouts du vélo comme moyen de déplacement individuel et collectif.